

Niveau :	MASTER				année
Domaine :	Sciences Humaines, Lettres, Langues				M1
Mention :	Information communication				
Parcours :	Sciences de l'information et de la communication				
Volume horaire étudiant :	64h	190h	/	350h	604h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	stage (10 semaines minimum)	
Formation dispensée en :	français				

Contacts

Responsable de la formation Eric HEILMANN eric.heilmann@u-bourgogne.fr	Composante de rattachement UFR Lettres et philosophie
Responsable de la scolarité Raluca COANDA secretariat.info-com@u-bourgogne.fr	Département InfoCom 36 rue Chabot-Charny (4 ^e étage) tél : 03 80 58 98 43 / bureau n°214

Objectifs de la formation

La formation associe l'acquisition de compétences théoriques et pratiques en sciences de l'information et la communication. La présence de professionnels tout au long du cursus est conçue pour faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants (séminaire et stage). A travers une initiation à la recherche, les étudiants peuvent développer une aptitude à la recherche et se préparer à une formation doctorale.

L'offre est structurée autour de deux options (UE3) qui visent à l'acquisition de compétences spécifiques dans le cadre de travaux dirigés :

- option communication : analyse des besoins en communication, conception de stratégies, gestion de projets et production de supports de communication, gestion de l'information interne et des contenus d'entreprise, veille, organisation du travail collaboratif, accompagnement au changement numérique et mise en place d'actions de formation.
- option médias : formation aux écritures médiatiques pour le journalisme et la communication ; maîtrise des outils techniques et logiciels permettant de développer des supports et des sites internet d'information (rédaction, traitement de l'image et du son, prises de vue photo et vidéos, montage, enrichissement de contenus), gestion de projets et production de contenus.

Débouchés du diplôme :

A l'uB, la poursuite d'études s'effectue dans 3 parcours de la mention « infocom »

M2 Communication numérique des organisations : chargé de communication dans les entreprises et institutions publiques (stratégies, conception de campagnes, conception de supports numériques de communication, gestion de sites web et de communautés virtuelles) ; chargé de projet en gestion de l'information interne (plateformes de gestion de contenus d'entreprise et de travail collaboratif, gestion de la connaissance, veille, organisation de la dématérialisation, accompagnement aux changements numériques).

M2 Médias et création numérique : journalisme (journaliste-rédacteur, journaliste spécialisé, journaliste de données) ; agences et services de communication (conception-réalisation de produits multimédias et/ou audiovisuels) ; relations presse (institutions publiques, entreprises ou associations) ; responsable de plateforme digitale.

M2 Sciences de l'information et de la communication : pour préparer les étudiants à une recherche doctorale (thèse) dans le champ des SIC en partenariat avec le laboratoire CIMEOS (<http://cimeos.u-bourgogne.fr/>).

Compétences acquises à l'issue de l'année de formation (M1) :

Tronc commun : acquisition de connaissances théoriques nécessaires pour mener des actions raisonnées dans un champ professionnel ; méthodologie pour le travail intellectuel ; analyse critique (discours et pratiques), travail collaboratif à distance.

Option Communication : écritures web et vidéo pour la communication, capacités de gestion des réseaux sociaux et des données numériques, gestion de projets.

Option Média : écritures médiatiques (texte, image, vidéo), capacités de conception et de réalisation de contenus éditoriaux, gestion de projets.

Modalités d'accès à l'année de formation

En formation initiale

Pour les candidats titulaires d'une licence infocom : examen du dossier de candidature (pré-requis nécessaires).

Pour les candidats non titulaires d'une licence infocom : examen du dossier de candidature (pré-requis nécessaires) + entretien en présence ou à distance.

Dans tous les cas, le dépôt de la candidature est réalisé durant un mois via une plateforme en ligne qui ouvre début mai.

En formation continue

Le dossier de candidature est adressé au service de formation continue de l'université (SEFCA : <http://sefca.u-bourgogne.fr/>) au plus tard début juin.

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Fondamentaux	Enjeux de la société numérique	12		12	3	CT	2
	Sociologie économique des médias	12		12	3	CT	2
TOTAL UE		24		24	6		4
UE 2	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Stratégies de communication	Conduite de projet		12	12	3	CC	2
	Communication événementielle	8	8	16	3	CC	2
TOTAL UE		8	20	28	6		4
UE 3 Obligatoire à choix	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Pratique de la communication	Atelier audiovisuel	4	12	16	3	CC	1,5
	Réseaux sociaux		12	12	1,5	CC	1,5
	Ecriture web		12	12	1,5	CC	1,5
	Atelier photo		12	12	3	CC	1,5
TOTAL UE		4	48	52	9		6
Pratique des médias	Atelier audiovisuel	4	12	16	3	CC	2
	Atelier photo		12	12	3	CC	2
	Ecriture journalistique		12	12	3	CC	2
TOTAL UE		4	36	40	9		6
UE 4	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Outils de communication	Création graphique		14	14	2	CC	2
	LV1 anglais		12	12	2	CC	2
	Expression orale et corporelle		12	12	2	CC	2
TOTAL UE			38	38	6		6
UE 5	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Séminaires	Séminaire recherche	4	6	10	3	CC	2
	Séminaire professionnel		8	8	/		/
TOTAL UE		4	14	18	3		2

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Fondamentaux	Droit du numérique	12		12	3	CT	2
	Com stratégique des organisations	12		12	3	CT	2
TOTAL UE		24		24	6		4

UE 7 Obligatoire à choix	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Pratique des médias	Atelier audiovisuel		14	14	2	CC	2
	Atelier radio		14	14	2	CC	2
	Ecriture journalistique		14	14	2	CC	2
TOTAL UE			42	42	6		6
Pratique de la communication	Web marketing		14	14	2	CC	2
	Gestion num des données		14	14	2	CC	2
	Atelier vidéo		14	14	2	CC	2
TOTAL UE			42	42	6		6

UE 8	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Séminaires	Séminaire recherche		10	10	3	CC	2
	Séminaire professionnel		10	10	/		/
TOTAL UE			20	20	3		2

UE 9	discipline	CM	TD	Total	Ects	Type éval	coef
Pratiques professionnelles	Projets collectifs		12	12	2	CC	2
	Stage (10 semaines minimum ou 350 heures) ou mémoire de recherche				13	CT	13
TOTAL UE			24	24	15		15

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Session d'examen, précisions

Les examens sont organisés à la fin de chaque semestre et, pour le second semestre, avant le départ en stage.

Le stage de 10 semaines (minimum) a lieu entre fin mars et mi-juin avec soutenance en juin.

Les UE 5 et 8 ne font l'objet d'épreuves de rattrapage lors de la 2^{ème} session d'examen.

Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Statut de l'étudiant salarié

Les étudiants ayant une activité salariée d'au moins 10h par semaine et un contrat de travail couvrant la totalité de l'année universitaire (du 1er septembre au 31 août de l'année suivante) peuvent être dispensés d'assiduité aux TD à condition d'avoir accompli la démarche nécessaire auprès du secrétariat (présentation d'une attestation de l'employeur) lors de l'inscription aux examens et au plus tard dans les 30 jours suivant la rentrée de chaque semestre.